

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet YSBLUE sur la commune principale de l'AIOT Quai des sabliers 17200 ROYAN.

La référence de votre dossier est A-4-ZDKCRBXEW et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/02/2024 à 10h43 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **0007209656**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **30920396600028**

Raison sociale **YSBLUE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 RUE ANITA CONTI

1 RUE ANITA CONTI

DOUARNENEZ

29100 DOUARNENEZ

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR D'EXPLOITATION**

Référent

Fonction : **DIRECTEUR D'EXPLOITATION**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **YSBLUE**

Description des activités :
Station d'avitaillement de navires

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Quai des sabliers

17200 ROYAN

X : 386058

Y : 6510042

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Le volume de stockage du supercarburant détaxé étant insuffisant, nous avons permuté le compartiment de supercarburant détaxé actuellement de 17 000 litres avec le compartiment de gazole moteur plaisance de 30 000 litres. Nous avons suite à la permutation des produits : Un

réservoir double compartiment de 57 000 litres : • 40 000 litre de gazole pêche sous douane • 17 000 litres de supercarburant « plaisance » Un réservoir double compartiment de 50 000 litres : • 20 000 litre de gazole « plaisance » • 30 000 litres de supercarburant détaxé

NATURE DES LIQUIDES INFLAMABLES : 1ère catégorie : • 30 000 litres de supercarburant détaxé sous douane = $30 \text{ m}^3 \times 0.755 \text{ m v} = 22.650 \text{ tonnes}$ • 17 000 litres de supercarburant « plaisance » = $17 \text{ m}^3 \times 0.755 \text{ m v} = 12.835 \text{ tonnes}$ 2ème catégorie : • 40 000 litre de gazole pêche sous douane = $40 \text{ m}^3 \times 0.845 \text{ m v} = 33.800 \text{ tonnes}$ • 20 000 litre de gazole « plaisance » = $20 \text{ m}^3 \times 0.845 \text{ m v} = 16 900 \text{ tonne}$ Cette modification n'entraîne pas de changement notable